

info 107

Bulletin d'informations municipales

n° 54 – juillet 2013



FORUM des ASSOCIATIONS
7 septembre 2013



Dossier :
La vie associative
au coeur de la
politique de la ville



Et nos pages : génie urbain, bâtiments, éducation, enfance et jeunesse,
finances, cadre de vie, vie associative, habitat, culture, regards sur...
info services....

Retrouvez
toutes les informations
de la vie locale sur
www.ville-carbonne.fr

Sommaire



Editorial	3
Génie urbain	4-5
• Mur de la vendangeuse et aménagement des abords	4
• Zone de Millet : création de la voie d'accès	4
• Avenue de Toulouse	5
Bâtiments communaux	5
• Remise en état du gymnase	5
• Espace Associatif	5
• Groupe scolaire Henri Chanfreau	5
• Étude de rénovation de la piscine	5
Budget	6-7
• Budget 2013 : un budget maîtrisé dans un contexte incertain	6-7
Mieux vivre ensemble	8
• Un outil de plus pour la sécurité à Carbonne : la vidéoprotection urbaine	8
Dossier : La vie associative au coeur de la vie politique	9-15
• L'engagement de la ville en faveur des associations	9
• Soutien financier	10
• Mise à disposition de matériel, d'infrastructures et de locaux	11
• 42 infrastructures mises à disposition des associations	12
• Moyens humains	13
• L'espace associatif municipal	13
• Une association au service du public et des associations	14
• Les associations vous donnent rendez-vous	15
Éducation, Enfance et Jeunesse	16-17
• Changement des rythmes scolaires dès la rentrée 2013	16-17
• Point sur le futur groupe scolaire à Millet	17
Solidarité et action sociale	18-19
• Maladies neuro-dégénératives : Alzheimer ou apparentées	18
• Du côté des femmes	19
• La Centenaire du Service d'Aide à Domicile	19
• Nouveau à Carbonne : permanences de la FNATH	19
• Rencontres d'automne	19
Cadre de vie	20
• Les scolaires aux serres municipales	20
• La PBI : qu'est-ce que c'est ?	20
• Rappel des objectifs des travaux de fauchage sur voirie	20
Habitat	21
• Aides à la rénovation de l'habitat	21
• Eco-Chèque Logement Midi-Pyrénées	21
Culture/communication	22
• Cet automne... allons au théâtre	22
• Le jazz revient en 2014	22
Regards sur...	23
• Cérémonie de la citoyenneté	23
• Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement	23
• Opération tranquillité vacances	23
• Carbonne Info Services	24

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 54 juillet 2013.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Denis Turrel avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction et prises de vues : service communication.



Pour contacter le Maire

contact@ville-carbonne.fr

Secrétariat : 05 61 87 80 03.

M. le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chers concitoyens,

L'été est là : l'arrivée des beaux jours nous permet de mieux profiter de notre cadre de vie et d'apprécier notre belle cité, authentique, conviviale, et attrayante.

C'est aussi l'occasion de renouveler notre rendez-vous semestriel par ce bulletin municipal. En le parcourant, vous découvrirez un dossier consacré au volet associatif de la vie carbonnaise, car les hommes et les femmes, bénévoles au sein de nos associations, jouent un rôle majeur dans l'animation de notre cité. Ce n'est que justice de leur rendre hommage.

Afin de promouvoir et soutenir les initiatives des associations carbonnaises, la municipalité met en œuvre et pérennise un partenariat fructueux avec celles-ci, dans un cadre consensuel et conforme à un impératif intangible : l'intérêt général, qui se caractérise notamment par la mise en place de l'espace associatif dans ses nouveaux locaux dès septembre 2013.

Ainsi, le soutien de la collectivité aux associations se concrétise à différents niveaux qu'il est toujours utile de rappeler :

- une intervention financière bien sûr par le biais de subventions à un nombre conséquent d'associations,
- le choix de déléguer des missions de service public (la MJC avec son action sociale et éducative), concrétisé par une convention spécifique,
- le financement et la mise à disposition d'équipements communaux en vue d'assurer de multiples activités sportives, culturelles, sociales ou de loisirs,
- une aide technique et logistique des services communaux au cours des diverses manifestations proposées par les associations.

Il est primordial de maintenir cette synergie avec l'ensemble des associations carbonnaises, qui œuvrent, chacune à sa manière et dans son domaine respectif, afin de proposer un large panel d'activités et d'actions qui constitue un modèle envié.

Cela est l'un des piliers de l'action municipale et la clé de la réussite du bien vivre ensemble à Carbonne !

Avec une « ola » reconnaissante aux bénévoles qui s'impliquent dans... 73 associations, venez nombreux les encourager et les soutenir dans les diverses manifestations organisées pour vous Carbonnais, durant l'année et au cours de cet été, tout particulièrement pour les fêtes de la Saint-Laurent !

Bonne lecture à tous !


 Votre Maire
 Guy HELLE

Chantiers en cours et à venir



Lors de l'Info 107 n° 53 nous vous annonçons différents projets relatifs à la voirie et aux bâtiments communaux. Ils sont aujourd'hui en phase de réalisation. Francine Bouffartigue, adjointe au maire et Cathy Hoareau, directrice des services techniques, font le point sur les chantiers en cours et sur les travaux qui seront programmés dans les prochains mois.

Mur de la Vendangeuse et aménagement des abords

Comme prévu, la démolition de l'ancien lavoir et des anciens WC publics a été menée à bien par les services techniques de la commune. Aujourd'hui, c'est le Conseil Général qui réalise la reconstruction du mur de soutènement. Les travaux de terrassement sont en cours, ils seront suivis par la réfection du mur en gabions intégrant un escalier donnant accès aux espaces végétalisés en contrebas. Ceux-ci feront l'objet d'un traitement paysager définitif en fin d'année.

La Commune finance l'aménagement de cet escalier ainsi que des places de stationnement et du trottoir de part et d'autre de la Vendangeuse. En parallèle, le petit parking (angle rue Gambetta et rue de la Roche) va être réaménagé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté et accueillera des sanitaires automatiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux essentiels doivent être achevés impérativement fin juillet pour ne gêner en rien le bon déroulement de la fête locale. ●



Parking Prosjean (côté Garonne) :

Le parking sera aménagé à l'automne par la Communauté de Communes. Il permettra de compléter l'offre en stationnement au centre-ville.

Chemin des Graviers, chemin du Port

La couche de roulement de ces deux chemins va être reprise par la Communauté de Communes.

Zone de Millet : création de la voie d'accès

Les travaux de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté débutent : il s'agit dans un premier temps de réaliser la structure de fondation et le traitement des eaux pluviales, afin de desservir le chantier du futur groupe scolaire qui doit démarrer en août. (cf. page 17) Cette voie sera finalisée en 2014 avec l'aménagement du parking et des espaces publics. ●

Réunion de travail à la Communauté de Communes du Volvestre.



Avenue de Toulouse

Les travaux sont terminés Avenue de Toulouse. Ils permettent maintenant de profiter pleinement des trottoirs réaménagés, de la piste cyclable, du traitement des espaces verts qui contribuent à valoriser cette importante entrée vers le centre-ville.



Ces différentes photos prises de la nacelle, nous permettent de voir cette réalisation sous un angle inhabituel.



génie urbain

Bâtiments communaux

Remise en état du Gymnase

Les travaux de remise en état du gymnase suite au sinistre d'avril 2012 ont commencé. Ils portent à la fois sur des éléments techniques (remplacement du système électrique dans sa totalité, des appareils touchés par l'incendie, etc.) mais aussi sur la remise en état des peintures et carrelage endommagés. La reconstruction d'un mur d'escalade, la réfection totale du sol et la mise en place d'équipements sportifs neufs viendront parachever ces travaux et permettre de retrouver fin septembre un équipement opérationnel.



Espace associatif

Les travaux d'aménagement de l'espace associatif dans les locaux de l'Office de Tourisme ont commencé au mois de mai et s'achèveront avant l'été, permettant dès la rentrée d'améliorer le fonctionnement de cet outil d'aide aux associations.

Groupe scolaire Henri Chanfreau

Le programme pluriannuel de travaux sur l'école Chanfreau touche à sa fin, avec cet été la réfection de sanitaires côté maternelle et élémentaire, la création de rangements et la mise en peinture de 4 classes côté élémentaire.

Étude de rénovation de la piscine

Un maître d'oeuvre est désigné pour réaliser les études de rénovation de la piscine. Il s'agira à la fois de la rénovation des installations techniques anciennes (traitement de l'eau, bassins, etc.), mais aussi de la réhabilitation du bâtiment accueillant la caisse et les vestiaires. Les travaux s'étaleront sur 2014 et 2015.

Budget 2013 : un budget maîtrisé

La mairie de Carbonne garde le cap et le budget 2013 a été bâti sans qu'il soit nécessaire et le non bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises. Pour autant ce contexte

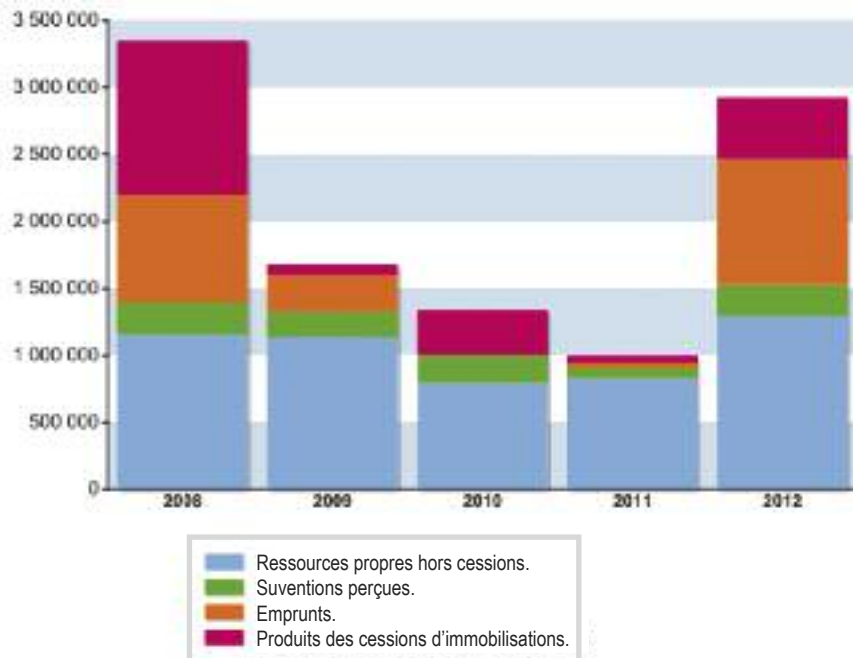
budget

En effet dans un contexte difficile, le Conseil Général de la Haute-Garonne a dû revoir à la baisse les aides dont bénéficiaient les communes. Carbonne est lourdement impactée par cette décision qui aura des conséquences sur les choix d'investissement de la commune.

De plus les concours versés par l'Etat vont diminuer de 1.5 Milliards € par an en 2014 et 2015. Le secteur communal pourrait supporter une partie significative de la réduction de 3 Mds € qui représente environ 10 % des concours financiers dont il bénéficie.

Malgré tout et grâce à une gestion optimisée des dépenses (cf. *Info 107 n°53 janvier 2013*), le budget de la commune dégage un autofinancement suffisant qui lui permet de financer ses investissements en limitant au maximum le recours à l'emprunt.

Répartition du financement de l'investissement



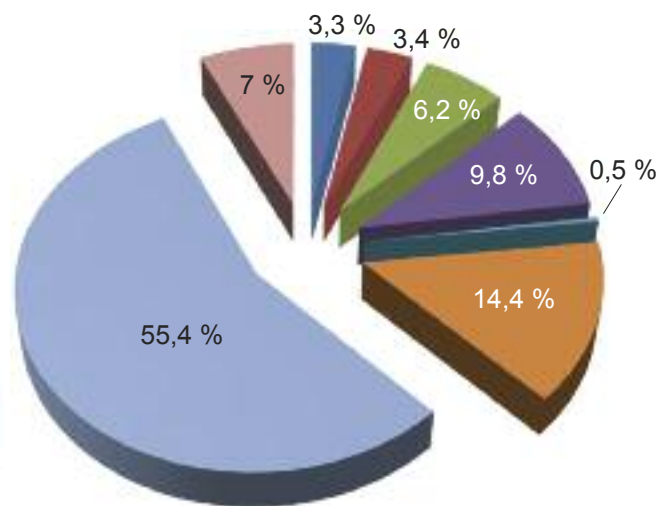
La dette de la commune

Ainsi le poids de la dette sur la commune est tout à fait satisfaisant puisque si à Carbonne le montant de l'annuité est de **73 € par habitant**, il est de 103 € au niveau départemental, 156 € au niveau régional et 137 € au niveau national.

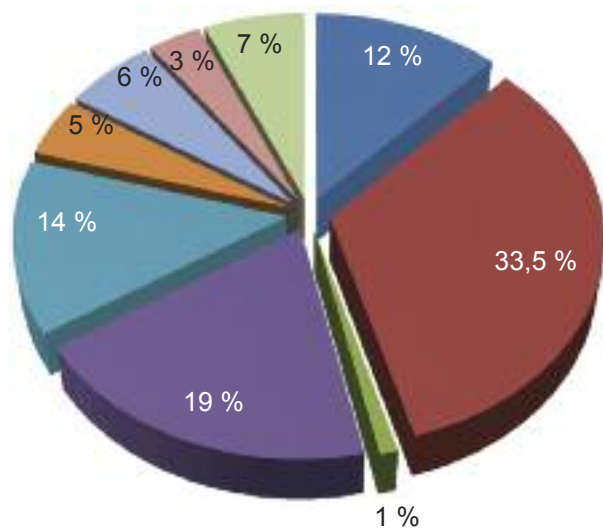
INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2013 et 2014 seront largement consacrées à la construction du nouveau groupe scolaire à Millet.

Dépenses d'investissement :



Recettes d'investissement :

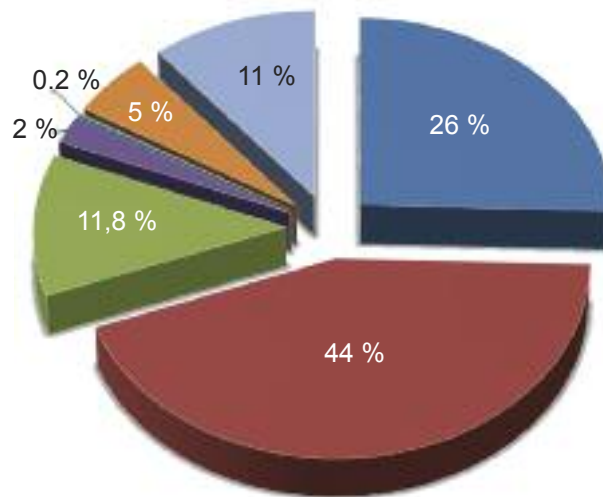


dans un contexte incertain

d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur le bâti de crise des finances publiques va fragiliser notre budget dans les années à venir.

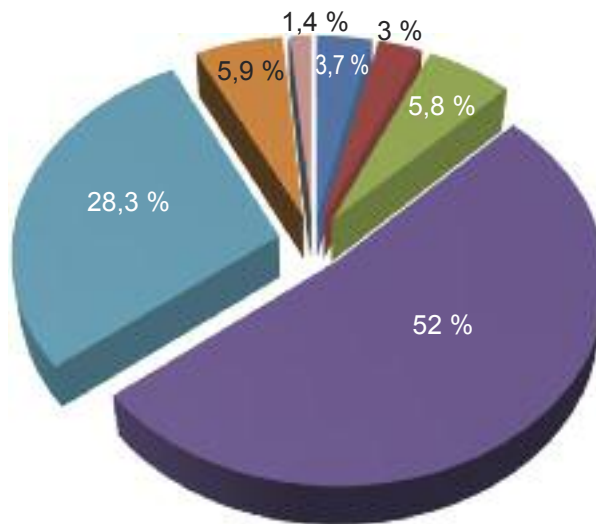
FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 5 109 446 €



- Charges de personnel**
Agents des services techniques, administratifs, ...
- Charges à caractère général**
Achats et services (électricité, gaz, eau, fournitures d'équipement et d'entretien, assurances, maintenance, transport des associations...).
- Autres charges de gestion courante**
Subventions aux associations, indemnité élus, participation au SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne), au SIAHA (Syndicat de l'Arize), créances irrécouvrables.
- Virement à la section d'investissement**
Autofinancement destiné à la section d'investissement.
- Amortissements**
- Charges financières**
Intérêts des emprunts.
- Charges exceptionnelles**
Régularisations sur trop perçu, provisions.

Recettes de fonctionnement : 5 109 446 €



- Impôts et taxes**
Taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière aux entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, taxe sur la publicité extérieure...
- Dotations et participations**
Dotation générale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale, compensations de l'Etat, taxe sur les droits de mutations
- Autres produits de gestion courante**
Loyers perçus
- Travaux en régie et reprise de subvention**
- Produits exceptionnels**
- Atténuation des charges**
Remboursement sur personnel mis à disposition, remboursement sur assurance du personnel
- Produits financiers**

5 635 438 €

- Immobilisation en cours**
Travaux (construction groupe scolaire, gymnase...).
- Immobilisation corporelles**
Achat de matériel...
- Immobilisations incorporelles**
Maîtrise d'oeuvre, études...
- Opération pour compte de tiers**
Travaux d'urbanisation sur voies départementales.
- Remboursement d'emprunt**
Remboursement du capital de la dette.
- Reprise de subventions et travaux en régie**
- Opérations patrimoniales**

5 635 438 €

- Excédent d'investissement**
- Dotations**
FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement.
- Subventions d'investissement**
- Virement à la section de fonctionnement**
- Opérations pour compte de tiers**
Subvention sur travaux d'urbanisation
- Amortissement des immobilisations**
- Emprunts**
- Opérations patrimoniales**
- Produits des cessions d'immobilisation**

En bref



Nouveau trésorier à la Trésorerie du Volvestre
Pierre JORAJURIA.

Trésorerie du Volvestre
12, place Jules Ferry, 31390 Carbonne.
TÉL. 05 61 87 84 99.
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

La ville soutient l'emploi et l'insertion des jeunes

Depuis le 1/11/2012, le dispositif « emploi avenir » est mis en place. Créé par la loi du 26/10/2012, ce dispositif vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé. Ce contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée de 3 ans. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne pour lui permettre d'acquérir une qualification. Un tuteur est désigné pour accompagner ce jeune dans son apprentissage au quotidien. Soucieuse de soutenir l'emploi et l'insertion, particulièrement des jeunes, notre commune a, à ce jour, recruté 5 jeunes à temps complet avec ce type de contrat.

Un outil de plus pour la sécurité à Carbonne : la vidéoprotection urbaine

La sécurité des biens et des personnes est l'une des préoccupations principales des élus de la commune. C'est pourquoi la commune a décidé de mettre en place un système de vidéo protection.

Respect des libertés individuelles et de la vie privée

L'installation d'un système de vidéoprotection dans les lieux publics répond à une réglementation très précise, notamment sur le respect de la vie privée. Le projet de la commune de Carbonne intègre les dispositions suivantes : information de la présence de caméras par des panonceaux posés aux entrées de ville, zones de masquage permanentes sur les fenêtres et lieux privés (pour ne pas visualiser l'intérieur des habitations), accès aux enregistrements strictement réservé aux personnes habilitées, durée de conservation des images limitée à 10 jours.

Avant tout dissuader

La présence des caméras doit avoir un effet dissuasif afin d'assurer la sécurité des biens, des personnes et de détecter toutes actions illicites (dégradations, incivilités, etc.). Elle permettra de renforcer l'efficacité des services de protection (police municipale, gendarmerie). La gestion d'un système de vidéo protection à partir d'un poste central facilitera le traitement d'images aux pouvoirs adjudicateurs et/ou aux autorités compétentes.



Modèle de panonceau qui sera installé aux entrées de la ville pour signaler la vidéoprotection.

PRÉVENIR
les atteintes
aux personnes
et aux biens

PRÉSERVER
la qualité
de vie

PROTÉGER
les bâtiments
publics

SÉCURISER
les habitants

Lieux d'implantation de la vidéo-protection urbaine

- Site 1 : Place de la République
- Site 2 : Place Jules Ferry
- Site 3 : Entrée du collège et gymnase André Abbal
- Site 4 : Centre socio culturel du bois de Castres



Projet d'installation

Le choix d'implantation des caméras suit les recommandations du référent sûreté de la gendarmerie et de la police municipale de Carbonne. Ces caméras permettront de couvrir les sites identifiés comme sensibles : principales rues et parkings, abords de bâtiments publics, etc.

Au regard du relief cartographique de la commune et des différentes possibilités techniques, la commune a retenu un système fonctionnant par ondes radio, à faibles émissions.

La mise en service de la vidéoprotection est prévue pour la rentrée 2013.

La vie associative au coeur de la politique de la ville

dossier

La vie associative carbonnaise repose sur une grande richesse locale et l'engagement citoyen des adhérents et des bénévoles. Les associations contribuent à faire vivre la ville, elles participent aussi à son développement et à son attractivité. Depuis de nombreuses années, l'équipe municipale prend des engagements forts pour accompagner le développement de cette vie associative par différentes aides. Elle souhaite apporter aux acteurs associatifs les moyens nécessaires à l'aboutissement de leurs projets et de leurs actions au service des Carbonnais.

L'engagement de la ville en faveur des associations

L'accompagnement de la collectivité à l'égard des associations se fait à plusieurs niveaux : financier, matériel et humain. Les aides de la ville sont accordées aux associations dont le siège est situé à Carbonne.

Pour être au plus près des 73 associations carbonnaises, quatre représentants de la mairie (adjoints au maire) sont les interlocuteurs privilégiés des associations. Ils assistent aux assemblées générales, à la réunion d'attribution des salles et aux réunions spécifiques sur la demande des associations elles-mêmes. Les quatre adjoints sont : Jean Cot « sports et Loisirs » ; Marie-Caroline Tempesta « éducation, enfance et jeunesse » ; Mireille Grandet « solidarité, action sociale » et Denis Turrel « culture ».



Forum des associations 2012 - stand MJC.



Forum des associations 2012 - stand du Cercle Occitan..

Association «Loi 1901» de quoi s'agit-il ?

Le 1^{er} juillet 1901, Pierre Waldeck-Rousseau fait adopter une loi offrant la possibilité de créer une association sans au préalable avoir à demander une autorisation royale. La loi «1901» fonde le droit de s'associer, sans autorisation préalable, sur des bases nouvelles. Selon l'article premier de la loi du 1er juillet 1901 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices... »

Soutien financier

Subventions

Le Conseil Municipal soutient fortement la vie associative, vecteur de lien social par le biais de subventions. La majeure partie des associations perçoit une subvention annuelle. Leur attribution et leur répartition font l'objet d'un examen et d'un contrôle attentif par les différentes commissions municipales. Chaque année, les associations doivent fournir leurs bilans d'activités et financier pour prétendre à la subvention municipale. **L'enveloppe budgétée au titre des subventions aux associations 2013 s'élève à 315 076 €.**

A noter que la mairie délègue l'ensemble des activités périscolaires, extrascolaires et l'animation jeunesse à la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture).

De plus des subventions exceptionnelles peuvent être votées. Ce fut le cas, par exemple, pour l'acquisition d'un four pour l'Atelier Terre, la création



Atelier Terre.

d'un ponton pour la section Nautisme du COC. De même, la collectivité a soutenu la numérisation du cinéma (travaux de mise au norme de la salle) portée par Ciné Carbone qui a contribué à hauteur de 25 000 € avec les deniers de l'association sur ce projet.

Cartes loisirs jeunes

Ce dispositif mis en place par la municipalité, favorise la pratique et l'accès aux activités de loisirs, sportives ou culturelles pour les enfants et les adolescents de Carbone. La famille peut bénéficier, sous conditions de ressources, d'une réduction de 25, 50 ou 75 % pour le financement d'une à trois activités par enfant. L'abonnement piscine peut s'ajouter aux trois activités.

L'enveloppe budgétaire en 2011-2012 pour cette opération s'est élevée à 16 532 €. **94 familles** ont bénéficié de ce dispositif, ce qui représente 155 enfants.

La carte loisirs jeunes est à demander à l'accueil de la Mairie. Tél. 05 61 87 80 03.

Aides au transport

Certaines associations bénéficient d'un forfait annuel pour leurs déplacements en bus en fonction de la nature de leur activité. Le forfait transport des associations 2012 s'élève à 22 500 €.

Maison des Jeunes et de la Culture



La MJC en chiffres

1616 personnes de 3 à 77 ans, toutes activités confondues, fréquentent la MJC (soit 1127 sur le secteur enfance et jeunesse et 489 personnes adhérentes des clubs d'activités). 56 salariés composent la structure ce qui représente 16 temps pleins.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) est une association loi 1901 agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle a pour but de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

Quelques grands principes fondamentaux de l'association :

- Contribuer à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville.
- Offrir des services, compétences et savoirs-faire en matière de loisir, d'insertion, d'animation et de formation.

La MJC est missionnée par la municipalité pour l'accueil périscolaire et l'animation interclasse (ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Sac à Malices » et ALAE Accueil de Loisirs Associé à l'École). Elle assure aussi l'animation jeunesse (Point Rencontre Jeunes, Point Information Jeunesse, ALAC Accueil de Loisirs Associé au Collège).



Mai 2013, école élémentaire H. Chanfreau : atelier danse à la pause méridienne.

De plus, elle propose trente-quatre clubs d'activités sur quatre thématiques :

1. **Danse** (classique, hip-hop, zumba, orientale, modern jazz, sévillane, africaine, classe à option danse au collège).
2. **Sports** (tennis de table, escalade, wu-dao)
3. **Loisirs créatifs** (dessin, peinture, couture).
4. **Relaxation** (yoga, pilates, biodanza, sophrologie).

La MJC est également un acteur majeur de la vie culturelle en organisant diverses manifestations : concerts, carnaval, fête de la musique, expositions, festivals, spectacle jeune public...

MJC Carbone : 05 61 87 43 58.



Mise à disposition de matériel, d'infrastructures et de locaux

Locaux et infrastructures sont nécessaires au fonctionnement d'une association. Ils sont mis à disposition et entretenus par la municipalité (le musée Abbal est propriétaire du bâtiment et bénéficie de l'entretien du musée par les services de la ville). Ainsi, les associations bénéficient de la prise en charge des frais de fonctionnement des locaux : éclairage (extérieur et intérieur), eau, entretien hebdomadaire. La mairie assume aussi les travaux de maintenance des bâtiments.

Le parc matériel de la ville (podiums, guirlandes électriques, chaises, bancs, tables, barrières, bennes...) est gracieusement prêté aux acteurs locaux. Les demandes de prêts sont à déposer à l'Espace associatif municipal situé à l'Office de Tourisme.

De plus, les associations ont un libre accès à un service de reprographie (photocopieur) mis à leur disposition à l'Espace associatif municipal. Cela représente 97 546 photocopies pour l'année 2012 (la fourniture du papier couleur est à la charge des associations).

Salles de réunion

Sur simple réservation auprès de l'accueil de la mairie, une association peut utiliser gratuitement les salles Dupau ou Laveran situées 68, rue de l'Eglise.

Travaux réalisés en 2012 sur les espaces associatifs

Ecole de musique : réfection de la toiture.

Centre associatif (rue Lucien Cassagne) installation d'une nouvelle chaudière moins énergivore pour l'ensemble du complexe.

« Sac à Malices » : rénovation des locaux.

MJC : rénovation des locaux.

Salle de cinéma : travaux pour la mise en place du cinéma numérique avec une participation financière de Ciné Carbone de 25000 € par le biais d'un fond de concours.

Stade André Abbal : changement de clôtures et installation de pare ballons supplémentaires.

Stade Léo Lagrange : changement des mains courantes.

Base nautique (route de Cazères) : création de sanitaires, ravalement de façade, empierrement du chemin d'accès, agrandissement du parc à bateaux.

Gymnase André Abbal : travaux de remise en état et amélioration suite à l'incendie.



Pour préparer la rentrée associative, la réunion du planning d'occupation des salles et infrastructures a eu lieu en juin 2013.

Centre socio-culturel du Bois de Castres

Fleuron de la ville, ce complexe abrite, à la fois, la salle des fêtes, la salle de cinéma, le dojo, la salle de gymnastique et de danse. Dans le parc du Bois de Castres sont implantés le Point Rencontre Jeunes, le skate parc et le parcours de santé.

Pour l'utilisation de la salle des fêtes, les associations bénéficient d'une facilité d'accès : possibilité de l'utiliser deux fois par an gratuitement (dont une fois pour un loto). Pour les locations suivantes un tarif préférentiel de 145 € est appliqué.

Les plannings de la salle des fêtes et de la salle de cinéma sont gérés à l'accueil de la Mairie (05 61 87 80 03). C'est un exercice délicat que de satisfaire toutes les demandes formulées.

Utilisation de la salle des fêtes et de la salle de cinéma par les associations en 2012

Salle des fêtes :

62 réservations.

Salle de cinéma :

35 réservations.

Personnel municipal :

854 heures de travail (état des lieux, mise en place, remise des clés, nettoyage) sont effectuées, à la salle des fêtes annuellement, par les services techniques.



Centre socio-culturel du Bois de Castres.

42 infrastructures mises à disposition des associations



Stades Abbal et vestiaires.



Gymnase Abbal.



Centre associatif (rue Lucien Cassagne)
 « Sac à Malices » Accueil de Loisirs
 Sans Hébergement (ALSH)
 7 salles de musique (École de musique)
 1 atelier terre (poterie)
 2 salles d'activités de loisirs
 1 salle de répétition danse et théâtre
 1 salle informatique
 MJC bâtiment administratif
 1 terrain de jeux extérieur
 1 local/accueil des Restos du Coeur



Complexe Abbal

3 stades
 1 gymnase
 1 club house
 1 salle d'activités (danse, tennis de table...)

Claous (place Charles de Gaulle)

Boulodrome couvert



Centre socio-culturel du Bois de Castres

1 salle de cinéma et spectacles
 1 salle des fêtes
 1 dojo
 1 salle gymnastique/danse
 1 Point Rencontre Jeunes (PRJ)
 1 skate parc
 1 parcours de santé
 Espaces verts et tables de pique-nique



Centre socio-culturel du Bois de Castres.

Place de la République

Office de Tourisme

Place Jules Ferry

1 galerie municipale
 3 salles de réunion
 Amicale des aînés

Complexe Alfred Prévost

2 stades (dont le stade d'honneur)
 3 terrains de tennis (dont 1 couvert)
 1 club house

Route de Cazères

Base Nautique

Rue du Sculpteur Abbal

Local de la Croix Rouge

Moyens humains

Les services municipaux et la vie associative sont indissociables. Le personnel des services techniques consacre 4450 heures de travail aux associations dont 1734 heures pour les manifestations extérieures (préparation, montage et démontage des sites).

Services techniques

Le **service manifestations** assure le suivi de l'ensemble des demandes d'interventions liées aux manifestations (matériel, montage et démontage, préparation des abords des manifestations...). De plus, il a en charge la gestion du centre socio-culturel du Bois de Castres (salle des fêtes, dojo, salle de danse et gymnastique, salle de cinéma et le PRJ à l'extérieur).

Les **services techniques** interviennent pour la maintenance des bâtiments et des infrastructures. Prenons l'exemple d'un aménagement conséquent en 2011 : l'extension du local du COC Voile a été réalisée par le service maçonnerie et réseaux divers, en régie interne (soit 1093 heures de travail).

Le service cadre de vie a, entre autre, en charge l'entretien des stades : tonte, traçage des lignes, remise en place des terrains après les matchs, arrosage, entretien divers (aération, carottage, sablage, fertilisation, semis de regarnissage). Tout cela nécessite 749 heures de travail par an, uniquement pour le stade Alfred Prévost.

Tous les locaux associatifs mis à disposition sont nettoyés hebdomadairement par les agents du service entretien et parfois plusieurs fois par semaine en fonction de la fréquence d'utilisation. Ce qui représente 1 716 heures de ménage effectuées par an.

Services administratifs

L'accueil de la Mairie gère les réservations des salles de réunion, le planning de la salle des fêtes et de la salle de spectacle. Le service culturel assure la programmation des expositions de la galerie municipale où de nombreuses associations exposent.

Le service communication, est chargé de relayer les actualités associatives sur les supports de la ville (site internet, afficheur électronique, bulletin municipal) et réalise l'annuaire des associations. Les responsables d'associations doivent solliciter la diffusion de leurs actualités par le biais du formulaire « actualité des associations » disponible à l'Espace associatif municipal et bientôt sur le site de la ville.

L'Espace Associatif Municipal

La municipalité a créé en 2011 un service chargé d'accompagner les associations dans leurs projets. L'espace associatif municipal, animé par Frédéric Teillet, est le trait d'union entre les associations, la municipalité, les services municipaux et les carbonnais. Courant 2013, un espace dédié à l'espace associatif municipal au sein de l'office de tourisme abritera le bureau d'accueil et une salle de réunion pour les associations.



Josette Touzet, présidente du Club du Temps Libre et des Loisirs, une habituée de l'Espace Associatif Municipal.

Principales missions :

- Préparer les conventions de mise à disposition de locaux.
- Collecter, vérifier les fiches techniques manifestations,
- Enregistrer les différentes demandes associatives (clés, intervention technique, matériel, débit de boisson, publication sur les supports de communication...) et transmission aux services municipaux concernés.
- Gérer les plannings des équipements communaux.
- Organisation du forum des associations.

Autres missions :

- Mettre en place un lieu d'échanges.
- Mettre à disposition des ressources (documentation spécialisée, photocopieur...).

Contact :

Espace Associatif municipal, Frédéric Teillet.
Tél. 05 61 87 59 03.

Horaires d'ouverture : Lundi 14 h-18 h. Mardi 9 h-12 h et 14 h 30-18 h 30. Jeudi 9 h-12 h et 14 h30-18 h 30. Vendredi 9 h-12 h. Samedi 8 h 30-12 h 30.

Une place de choix est réservée aux associations sur www.ville-carbonne.fr à la fois dans l'annuaire des associations en ligne et également sur l'agenda et les pages actualités. Contact : service.communication@ville-carbonne.fr

Police municipale

Sous l'autorité du maire, officier de police judiciaire, la police municipale exécute des missions de police administrative et judiciaire en matière de prévention, de sécurité... Elle intervient dans des domaines très variés tels que des arrêtés de circulation (par exemple pour Carnaval et le défilé dans les rues), des rappels aux organisateurs pour l'application des règles en vigueur lors de manifestations. Elle effectue aussi la surveillance générale de la commune en particulier à l'occasion de manifestations sportives ou culturelles.

Où se procurer l'annuaire des associations 2013 ?

Vous le trouverez sur le forum des associations le 7 septembre et tout au long de l'année à la mairie, à l'office de tourisme et à la bibliothèque. Egalement en ligne sur www.ville-carbonne.fr

Association Carbonnaise la plus ancienne

Le comité des fêtes a été créé en 1905. A l'origine, la fête patronale de la Saint-Laurent était une fête paroissiale (religieuse) qui au fil du temps, est devenue la fête de la ville. Ci-contre, l'exemplaire unique de l'affiche de la Fête Patronale de la Saint-Laurent de 1914. Elle est visible à l'Office de Tourisme.

Nouveaux présidents

- L'Asso's Épicée : Albin Crabières
- Association communale de Chasse Agréée de Carbonne : Christian Josse
- Ensemble « Les Diatoniks » : Jean-Michel Beaumale
- Association mycologique du Volvestre : Thérèse Sivry
- FNACA : Adelin Gabriel

Changement de nom et de président

- Carbonne Assaut Boxe Française devient Carbonne Impact Boxing Club. Nouveau président : François Cot.

Nouvelles associations

- Carbonne Impulsion Montagne Escalade (CIME) Président : Julien Castres.
- L'Association du quartier de la ville basse Président : Patrick Delperrier.

Exemple d'aides spécifiques à travers une manifestation : Fêtes de la Saint-Laurent 2012

Organisateur : Comité des fêtes
Associations partenaires : APPMA, Avenir Pétanque Club, Boule Carbonnaise, Carbonne Plus, COC Voile, Office de tourisme.

Locaux/infrastructures utilisés : Office de tourisme, club house du RCL XV, piscine municipale, galerie municipale.

- Matériels utilisés :**
- 2 podiums
 - 1 scène de 6 praticables
 - 80 barrières
 - 10 séparateurs de voie en béton.
 - 520 tables (cumulé)
 - 740 tréteaux (cumulé)
 - 1000 bancs (cumulé)
 - 15 conteneurs (cumulé)
 - 22 poteaux bois
 - 70 drapeaux et 22 oriflammes
 - 44 motifs
 - Location d'un coffret tarif jaune
 - Location de 4 WC chimiques
 - Mise en place des illuminations.
 - Prêt d'1 fourgon et d'1 camion frigorifique.

Services techniques : 662 heures. Mise en place des poteaux et pavoisement, branchements électriques, montage et démontage des deux podiums, mise en place signalisation des rues, transport de matériels.

Police municipale : arrêts de circulation en centre ville, présence et surveillance sur la manifestation.

Service culturel : préparation et mise en place de l'exposition « Exp'osons ».

Service communication : diffusion Info 107, afficheur électronique, site internet www.ville-carbonne.fr.



Une association au service du public et des associations

L'Office Municipal de Tourisme et Syndicat d'Initiative (OMTSI) est affilié à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et à l'Union Nationale des OMTSI. Les offices de tourisme font l'objet d'un classement de 1 à 4 étoiles. A Carbonne, il est doté d'une étoile depuis 2005 valable



jusqu'en 2015, date à laquelle l'OMTSI devra répondre aux nouvelles normes. Elle est le gage de la qualité du personnel pour l'accueil du public. 5300 visites à l'OMTSI en 2012.

Les locaux de l'office de tourisme, mis à disposition par la Mairie ont été réhabilités pour accueillir l'Espace Associatif Municipal (cf encadré page 13).

La municipalité délègue à l'OMTSI les missions suivantes :

- Accueil et information des touristes.
- Promotion touristique de la commune.
- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Missions de l'OMTSI auprès des associations :

- Promotion des manifestations. Edition de « Carbonne et son canton » : trimestriel présentant l'agenda des rendez-vous proposés par les associations. Publication numérique sur www.tourismevolvestre.fr et www.tourisme.haute-garonne.fr
- Billetterie.

Organisateur de manifestations :

- Soirée Tapas - Bal du 13 juillet - Les Agapes - 31 Notes d'Eté en partenariat avec le Conseil général.

Marché du Terroir

Tous les samedis matins sous la halle centrale retrouvez les producteurs locaux.

Contact : Office de Tourisme, Stéphanie Commenges 32 ter, place de la République - 31390 Carbonne. Tél. 05 61 87 59 03.

Courriel : accueil@tourismecarbonne.com.

Horaires :

Mardi, mercredi et vendredi : 9 h - 12 h 30 / 14 h - 18 h. Jeudi : 9 h - 12 h 30. Samedi : 9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h. Fermé le lundi toute la journée et le jeudi après-midi.

Regard sur... 100 ans du RCL XV

Le rugby de Carbonne vient de fêter ses cent ans d'existence. Il a voyagé du plus bas échelon, 5^e série, jusqu'en 2^e division.

Le club peut s'enorgueillir de nombreux titres de champions des Pyrénées et de trois titres de champions de France :

1923 alors que le club était en 5^e série,

1995 en promotion honneur (président Guy Bordonne),

2007 en 1^{re} série (présidents Jean-Pierre Dupuy et Bernard Ségala).



Les associations vous donnent rendez-vous

A vos agendas...

● 9, 10, 11 et 12 août : Fêtes de la Saint-Laurent

Voir programme détaillé ci-dessous.

● Dimanche 25 août : Vide greniers

De 9 h à 18 h, place de la République organisé par le comité d'animation du personnel municipal. Inscriptions à l'Office de Tourisme au 05 61 87 59 03.

Forum des associations

Samedi 7 septembre 2013

De 9 h à 16 h, place de la République.

Vous pourrez y trouver toutes les informations pratiques sur la vie associative carbonnaise et les diverses possibilités d'activités. Ce forum est organisé par l'Espace associatif municipal et l'Office de Tourisme. Renseignements au 05 61 87 59 03.

● 6, 7 et 8 septembre : Fête du quartier de la Terrasse

Vendredi 6 sept. : repas dansant avec Los Pagallous.
Samedi 7 sept. : 14 h, concours de pétanque et 20 h, cassoulet. Inscriptions au 05 61 87 87 14 ou 05 61 97 52 01.

Dimanche 8 sept. : 14 h, pétanque et fin des festivités.

● Samedi 21 septembre : Sonnez et entrez !!! - Théâtre

21 h, salle de cinéma du centre socio-culturel du Bois de Castres. Spectacle tout public. Entrée libre. Renseignements : 05 61 87 14 23.

● Samedi 28 septembre : Draska - Musique Africaine

21 h, salle des fêtes. Vente sur place ou pré-vente à l'Office de Tourisme. Entrée 10 €. Concert proposé par l'Asso's Epicée.

● Jusqu'au 30 septembre : Anima

Exposition de dessins et gravures d'Emmanuelle Mason au Musée Abbal. Tél. 05 61 87 58 14.
Site : <http://museeabbal.free.fr>.

● Samedi 5 octobre : Cinespaña

A partir de 18 h 30 deux films en VO et tapas entre les deux séances.

Contact : [cinarbonne@gmail.com](mailto:cincarbonne@gmail.com).

● Samedi 12 octobre : Concert avec Christian ALMERGE

dans le cadre du « Festival Occitania », une proposition du Cercle Occitan. Tél. 05 61 87 08 27.

● Dimanche 13 octobre : Loto des Aînés

15 h, salle des fêtes du Bois de Castres.

● Samedi 19 octobre : Concert Gospel Dedee Walk

21 h, salle des fêtes du Bois de Castres. Organisateur : MJC 05 61 87 43 58.

● Samedi 9 novembre : « Autonada »

21 h, salle des fêtes bal animé par « Papar'oc », une proposition du Cercle Occitan. Tél. 05 61 87 08 27.

● Dimanche 10 novembre : Loto du Téléthon

15 h, salle des fêtes du Bois de Castres.

● Samedi 23 novembre : Soirée Beaujolais nouveau

A partir de 20 h, salle des fêtes, une proposition du Comité des Fêtes. Tél. 05 61 87 59 03.

● **Dimanche 1^{er} décembre : Bourses toutes collections** proposée par la Philatélie. Toute la journée à la salle des fêtes.

● Samedi 7 décembre : Journée du Téléthon

Salle des fêtes du Bois de Castres. Une proposition de « Carbonne pour un Sourire ».

● Dimanche 8 décembre : Loto de la JSC

15 h, salle des fêtes du Bois de Castres.

● Samedi 14 décembre : Concert Blues du Monde

21 h, salle des fêtes. Vente sur place ou prévente à l'Office de Tourisme. Entrée 10 €. Concert proposé par l'Asso's Epicée.

● Dimanche 15 décembre : Loto des Aînés

15 h, salle des fêtes du Bois de Castres.

● Samedi 31 décembre : Réveillon de la St-Sylvestre

Salle des fêtes, organisateur comité des fêtes. Renseignements : Office de Tourisme 05 61 87 59 03.

Programme du cinéma

Si vous souhaitez recevoir le programme de cinéma à domicile, envoyez un courriel à cinarbonne@gmail.com
Il est également consultable sur le site internet de la ville : www.ville-carbonne.fr

Cinéma :

5 séances par semaine

1. Mardi (21 h).
2. Jeudi (21 h)
3. Vendredi (18 h).
4. Vendredi (21 h).
5. Dimanche (17 h).

Fêtes de la Saint-Laurent 9, 10, 11, 12 et 13 août 2013

Vendredi 9 août

19 h : **Vernissage Exp'osons et remise des clefs de la Ville** par M. le Maire au comité.

22 h 30 : **Feu d'Artifice.**

23 h : **Concert** avec **La folie des années 80** avec Jean-Pierre Mader, Coockie Dingler et Début de Soirée.

00 h 30 : **Soirée DJ** avec **MDS Animations.**

Samedi 10 août

9 h : **Concours de natation.** 12 h : Remise de prix.

14 h/18 h : **Animation voile** à la base nautique.

18 h : **Apéritif dansant** animé par l'orchestre **Olympia** au Préau.

20 h : **Banquet de la rue Jean-Jaurès.**

21h30 : **Grand Bal** avec **Olympia.**

Dimanche 11 août

8 h 30 : **Concours de pêche** à la Garonne.

9 h : **Concours de boules Lyonnaises.**

10 h 30 : **Messe** à l'Eglise Saint-Laurent.

11 h 30 : **Défilé et dépôt de gerbe au Monument aux Morts** avec **Los Biterres.**

12 h : **Apéritif** offert par la Municipalité animé par **Les Standardistes.**

14 h 30 : **Tournoi de volley-ball** sous la halle (ouvert à tous).

18 h : **Apéritif** avec l'orchestre **Les Méditerranéens.**

20 h : **Repas festif « jambons à la broche »** proposé par le Comité des fêtes, animé par **Los Biterres.**

22 h : **Grand Bal** avec **Les Méditerranéens.**



2012 : remise des clefs de la ville aux jeunes du comité des fêtes par M. le Maire, Guy Hellé.

Lundi 13 août

11 h : **Apéritif à la Résidence Jallier** avec **Patricia Fender.**

14 h : **Concours amical de boule** en doublettes. Ouvert à tous.

15 h : **Thé dansant** avec **Patricia Fender.**

15 h : **Jeux pour enfants** animés par le comité des fêtes.

20 h : **Grand Cassoulet** préparé par François Arlet. **Soirée** animée par la **Banda Los Compagneros de St-Ybars.**

21h30 : **Bal variétés/musette** avec **Patricia Fender.**

Changement des rythmes scolaires dès la rentrée 2013

En concertation entre la municipalité, les équipes enseignantes, la MJC et les agents des services municipaux et après accord des conseils d'écoles, la réforme des rythmes scolaires sera mise en place à la rentrée 2013.

Piscine municipale

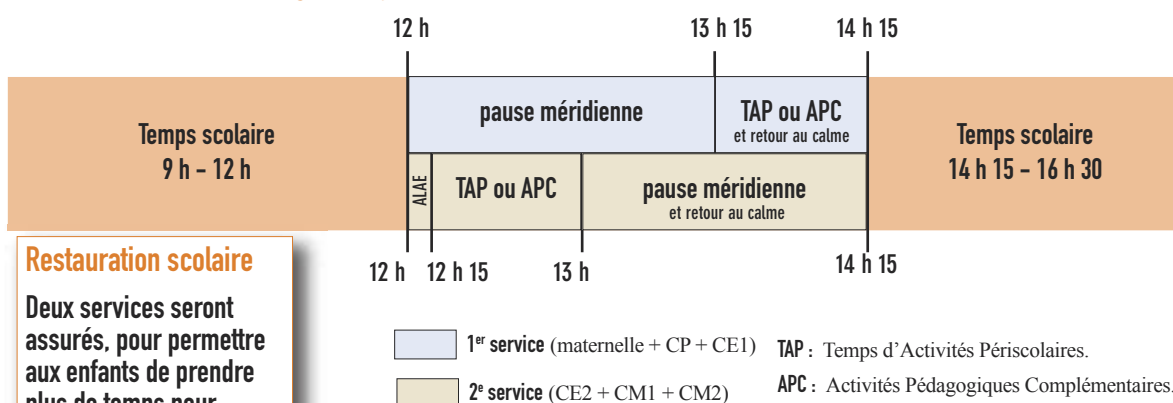
En juillet et en août la piscine municipale est ouverte tous les jours sauf le mardi de 12 h 30 à 19 h.

Comme le précise le décret du 24 janvier 2013 (JO du 26/01/2013), tous les élèves bénéficieront de 24 heures de classe par semaine réparties sur neuf demi-journées et la journée comptera au maximum 5h30 d'enseignement. Des activités périscolaires de type artistiques, sportives et culturelles seront proposées à tous les élèves dans le cadre d'un projet éducatif territorial. La municipalité prendra en charge la totalité du coût.



Conseil d'école de l'école maternelle H. Chanfreau (6.6.2013).

Planning de la journée de votre enfant à l'école à la rentrée 2013



Restauration scolaire

Deux services seront assurés, pour permettre aux enfants de prendre plus de temps pour déjeuner et profiter de ce moment de détente.



Mai 2013 : ateliers (perles, découpage...) proposés aux élèves de l'école élémentaire par la MJC pendant la pause méridienne.

Les cours commenceront à 9 h et se termineront à 16 h 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi comme actuellement, avec 3 heures d'enseignement le mercredi matin de 9 h à 12 h. Le transport scolaire, toujours gratuit, sera assuré par le Conseil Général. La pause méridienne sera allongée, ce qui permettra d'assurer deux services de restauration en concomitance avec les différentes activités périscolaires. Les plus petits iront immédiatement prendre leur repas et seront ensuite accompagnés soit vers la sieste, soit vers des activités périscolaires. Une vigilance particulière sera apportée pour le projet d'animation des 3/6 ans. Il sera élaboré en partenariat avec les éducateurs jeunes enfants de la communauté de communes du Volvestre (activités et matériel adaptés à la tranche d'âge). Les plus grands seront dirigés vers les activités proposées et déjeuneront ensuite. Un retour au calme est prévu pour tous avant la reprise de la classe.

Exemples d'ateliers susceptibles d'être proposés aux élèves de l'élémentaire sur un cycle

Elémentaire		Cycle 1		
Thématiques	Ateliers	3/09/13 AU 18/10/13		
ACTIVITÉS PHYSIQUES	BALLONS BALLES INSOLITES	football base-ball ultimate	rugby badminton indiaka	volley criquet rollers
EXPRESSION CORPORELLE	DANSE CIRQUE	moderne jonglerie	africaine clownerie	jazz acrobatie
LOISIRS CRÉATIFS	CRÉATION	stylisme	bijoux	déco
DESSIN/PEINTURE	ARTS	dessin	peinture	fusain
MUSIQUE	CHANT/INSTRUMENT	chant	instrument	chant
SCULPTURE	TERRE	initiation	création	façonnage
DÉTENTE	LECTURE/RELAXATION	lecture/relax	lecture/relax	lecture/relax
GRANDS JEUX	RÔLES	loup garou	chasse trésor/jeux piste	

Ces différentes activités se dérouleront soit dans les ateliers des écoles maternelles et élémentaires, soit à l'extérieur.

Ces activités périscolaires seront coordonnées par la MJC et seront assurées par des animateurs qualifiés de la MJC, des partenaires associatifs locaux, des intervenants extérieurs. Elles seront planifiées par cycles de façon à ce que tous les élèves puissent participer au plus grand nombre d'activités. Ce projet ambitieux permettra dès la rentrée pro-

chaine d'une part, de dispenser la majeure partie de l'enseignement aux moments où l'enfant est le plus réceptif, le plus apte à apprendre, c'est-à-dire le matin, d'autre part de proposer à tous les enfants une initiation à diverses activités artistiques, culturelles et sportives qu'ils n'auraient peut-être pas eu la possibilité de découvrir par ailleurs. ●

Point sur le futur groupe scolaire à Millet

Lancé en juin 2010 par un concours de maîtrise d'œuvre (équipe lauréate 360°/OTCE/DB Air), le futur groupe scolaire de la zone de Millet entre dans sa phase de réalisation.

La commission d'appel d'offres du 13 mai 2013, épaulée par la maîtrise d'œuvre et les services techniques et administratifs de la commune, a classé les offres suivant les critères énoncés dans le règlement de consultation (prix, qualité technique et chantier propre). Elle a pu ainsi choisir, pour chacun des 12 lots, l'offre économiquement la plus avantageuse, ce qui ne signifiait pas de retenir obligatoirement l'offre la moins disante.

Tous les lots ayant été fructueux, les travaux pourront démarrer cet été, pour une livraison à la rentrée 2014.



● La commission d'appel d'offres autour de la maquette du futur groupe scolaire.

Maladies neuro-dégénératives : Alzheimer ou apparentées

A l'initiative de la Mairie et du Conseil consultatif des aînés, sous la présidence de Mireille Grandet (adjointe au maire déléguée à l'action sociale et à la solidarité), une réunion d'information sur les maladies neuro-dégénératives Alzheimer ou apparentées a eu lieu en avril dernier. Cette réunion débat, ouverte à tous, était animée par trois représentants de France Alzheimer 31.



Collectes du Sang

- Lundi 12 août
 - Lundi 18 novembre
- de 10 h à 13 h
et de 15 h à 19 h
à la mairie, salle
du conseil municipal.
Site : www.dondusang.net
N° vert : 0 800 972 100



De d. à g. : A la tribune, Bernard Pierson, Marie-Claude Bureau et le Dr Laval de France Alzheimer 31 ; Mireille Grandet (adjointe au maire déléguée à la solidarité et l'action sociale) et Anne-Marie Grégoire (conseillère municipale).



L'assistance lors de la réunion d'information sur les maladies neuro-dégénératives en avril dernier.

La première intervention par le Docteur Laval portait essentiellement sur les statistiques des porteurs de la maladie : 1 million de malades en France et 70 mille personnes atteintes dans le département de la Haute-Garonne. Depuis plusieurs années cette maladie est reconnue comme affection de longue durée et une prise en charge par le Conseil Général dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) est possible.

Les représentants de l'association France Alzheimer 31 proposent une formation gratuite pour les aidants qui pourrait être dispensée à Carbonne selon le nombre de participants. L'ensemble du cycle est d'une durée de 14 heures, il est découpé en plusieurs modules espacés de plusieurs semaines. Les participants sont réunis en petits groupes pour favoriser le partage d'expérience et les échanges. Afin de pouvoir constituer un premier groupe pour participer à la formation des aidants. Merci de vous inscrire auprès de Karine, Mairie de Carbonne 05 61 87 80 03.

La seconde intervention par Marie-Claude Bureau était consacrée à l'information et à l'aide aux « aidants » qu'ils soient de la famille, des professionnels mais aussi et surtout l'aide du malade dont l'acceptation de la maladie est particulièrement difficile pour lui-même et son entourage.

Et pour terminer, Bernard Pierson a rappelé les missions de l'association France Alzheimer 31 :

- aider, par tous les moyens possibles, les familles et les personnes malades à faire face à ces maladies,
- informer les aidants sur la conduite à tenir vis-à-vis des malades, sur la prise en soin, sur les résultats de la recherche, sur leurs droits sociaux, etc
- sensibiliser l'opinion, les professionnels de la santé et les pouvoirs publics sur l'importance humaine et sociale de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées,
- encourager la recherche sur les causes et le traitement de ces maladies...

Du côté des femmes

L'Association « Du Côté des Femmes » de Haute-Garonne œuvre, depuis 10 ans sur le territoire Sud Toulousain, pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, la défense des droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces problématiques se trouvent à la croisée des compétences d'une commune dans le cadre de son action sociale (petite enfance, parentalité, jeunesse, habitat...).

L'équipe municipale a répondu positivement à la proposition de l'association « Du côté des femmes » d'organiser plusieurs actions (expositions, informations, ateliers de sensibilisation pour les jeunes, ateliers d'auto-défense entre femmes, ciné débat...) qui débiteront en septembre prochain à Carbonne. De plus, un travail de sensibilisation sera fait auprès des professionnels et des élus afin d'élaborer des pistes d'actions pour les années à venir.

Calendrier des ateliers

Ciné/débat --> mercredi 25 septembre (20h30)
salle de cinéma du centre socio-culturel.

Atelier self-défense --> mardi 15 octobre (13h30 à 16h30)
salle de judo du centre socio-culturel.

Atelier cirque --> lundi 4 novembre (13h30 à 16h30)
salle de gymnastique du centre socio-culturel.

Pour plus d'informations :

« Du côté des femmes » de Haute-Garonne,
33, rue de la Louge, 31600 Muret.
Tél. : 05 34 63 16 74.
Courriel : ducotedesfemmes@gmail.com
Site : <http://www.ducotedesfemmes31.fr/>



Nouveau à Carbonne : permanences de la FNATH

À Carbonne, dans le cadre de sa mission d'aide, de conseil et de défense des personnes victimes d'accidents de la vie, malades, invalides ou handicapées, la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) siège au sein de la commission extra-municipale du handicap. Depuis le mois de juin 2013, une permanence de la FNATH a lieu salle Dupau (68, rue de l'Eglise) de 9 h à 12 h tous les deuxièmes jeudis du mois, sans rendez-vous.

Calendrier des prochaines permanences 2013 :

8 août • 12 septembre • 10 octobre • 14 novembre • 12 décembre.

Contact : FNATH Carbonne, Jésus Castaner.
Tél. 05 61 97 21 64. Site : www.fnath.org



En hommage à Germaine Pauly

Elle venait de souffler 100 bougies le 20 mai dernier, elle s'est malheureusement éteinte quelques semaines plus tard.



Autour de Germaine Pauly, les responsables du Service d'Aide à Domicile : Mireille Grandet (adjointe au maire et présidente du CCAS), Carole Lagarde (responsable du CCAS) et Catherine Antalova (agent administratif du Service d'Aide à Domicile).

Le CCAS de la ville de Carbonne invite cordialement les personnes du 3^e Age de la commune à s'associer à cet après-midi goûter spectacle

Rencontres d'automne 6^e édition
16 OCTOBRE à 14 h
Salle des fêtes du Bois de Castres



S'inscrire au bureau du CCAS
auprès de Céline Milan ou Catherine Antalova
ou par téléphone au 05 61 87 80 03
avant le 10 octobre 2013

Votre agence de retraite en ligne

Faciliter la vie des assurés, leur offrir davantage de services et un canal de communication supplémentaire : telle est la vocation de Midi Premium, la toute nouvelle agence en ligne de la Carsat Midi-Pyrénées qui est ouverte aux assurés, salariés, retraités, employeurs... Un espace personnel, sécurisé et totalement gratuit est à la disposition des assurés.

Il suffit de vous inscrire à partir du site de la Carsat www.carsat-mp.fr.



Démarrage de la campagne d'hiver

Ouverture des Restos du Coeur à Carbonne, mardi 26 novembre 2013. Inscriptions la semaine précédente.
Tél. : 05 62 01 68 54.
Distribution tous les mardis après-midi au local situé rue Lucien Cassagne (à côté de la bibliothèque municipale).

**Arcs et ronds :
thème 2013**

Comme chaque année le service cadre de vie a retenu un thème floral pour le fleurissement des espaces publics. Dans les aménagements des massifs vous retrouvez des arrondis au sol et des structures verticales (arches...) pour illustrer le thème 2013 «Arc et ronds».

Quelques chiffres

Cet hiver, il a été planté sur les espaces publics 100 arbres, 1500 arbustes. 700 m² environ de massifs floraux à Carbonne, ont reçu sur l'année écoulée, 25 000 plantes issues des serres municipales.

**Ramassage
des encombrants**

25 octobre 2013.

**Les beaux jours
sont là, le bruit
aussi...**

L'émission de bruits peut constituer une nuisance forte pour votre voisinage (article R 1334-33 du code de la santé publique). Selon l'arrêté préfectoral de juillet 1996, il vous est vivement recommandé d'effectuer vos travaux de jardinage (tondeuse, tronçonneuse...), de bricolage selon les horaires suivants :
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
Samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Les scolaires en visite aux serres municipales

Les élèves de la petite section maternelle de l'école Henri Chanfreau sont allés visiter les serres municipales en avril dernier.

Les enfants (petite section maternelle) ont découvert la serre où 140 espèces sont cultivées et l'atelier rempotage. Cette visite ludique préparée par Michel Icart, adjoint au directeur des services techniques en partenariat avec Diane Zimmerman, directrice de l'école maternelle s'est déroulée en deux parties.



Technique de rempotage présentée par Sylvie Souvielle, responsable de la production.

D'un côté, l'atelier rempotage animé par Sylvie Souvielle (responsable de la production) où les enfants ont, eux-mêmes, repiqué des jeunes pousses d'oeillets d'Inde.

Et de l'autre, la visite de la serre au cours de laquelle, ils ont eu une présentation détaillée, par Michel Icart, des différentes étapes nécessaires pour qu'une plante devienne adulte et la lutte écologique qui est menée dans la serre pour prévenir les maladies et se débarrasser des insectes nuisibles par la Protection Biologique Intégrée (PBI : voir encadré ci-contre).

A la fin de la visite, au nom de la ville de Carbonne Michel et Sylvie ont offert à chacun (enfants et enseignants) la jeune pousse d'oeillet d'Inde fraîchement repotée par leurs soins.

Rappel des objectifs des travaux de fauchage sur voirie

Le fauchage est indispensable pour :

- garantir la sécurité routière (visibilité...),
- préserver le patrimoine routier en maintenant un couvert végétal afin de limiter l'érosion des pentes,
- protéger l'environnement en rendant compatible l'entretien des dépendances vertes avec le dévelop-



Arrivée des enfants à la serre.

La PBI : qu'est ce que c'est ?

La Protection Biologique Intégrée est une stratégie alternative à la lutte chimique conventionnelle contre les ravageurs des cultures.

Elle résulte d'un mariage équilibré entre la lutte raisonnée et la lutte biologique et ne recourt aux traitements chimiques qu'en cas d'extrême nécessité.

Il est maintenu un équilibre, entre les auxiliaires et les ravageurs sur les cultures en serres, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Cette méthode, qui demande des formations spécifiques pour les agents, renforce leur sécurité, supprime des problèmes de phytotoxicité et a un impact sur la qualité des plantes produites.



Buvards collants positionnés dans les plantes de la serre pour piéger les insectes et minimiser l'utilisation d'insecticides.

pement de la faune et de la flore.

100 km d'accotements sont entretenus par les services techniques, avec en moyenne trois passages d'épaveuse par an. L'accotement est fauché sur 1m50 environ, largeur nécessaire et suffisante à la visibilité des véhicules.

Aides à la rénovation de l'habitat

Les propriétaires, occupants ou bailleurs, peuvent bénéficier de dispositifs d'aides portant sur des travaux de diverses natures : économie d'énergie, accessibilité du logement pour les personnes handicapées ou en perte d'autonomie, amélioration de la sécurité et de la salubrité.

Pour les propriétaires occupants :

A compter de juin 2013, des aides conséquentes, peuvent être versées par l'ANAH* (grâce à une revalorisation importante du plafond de ressources des demandeurs).

Pour les propriétaires bailleurs :

Des aides peuvent être accordées sous conditions de signature d'une convention avec l'ANAH, en vue de mettre en location des logements vacants ou de réhabiliter des logements locatifs, après un diagnostic technique préalable.

L'ensemble des dispositifs est piloté dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), chargée du montage des projets auprès des demandeurs. La communauté de communes du Volvestre peut compléter l'aide ANAH selon les conditions de ressources.

N'hésitez pas à contacter l'interlocutrice OPAH et le service Habitat de la communauté de communes du Volvestre :

OPAH : Tiphaine OUVRIER-BONNAZ

Tel : 05.62.27.51.50. mail : t.ouvrier@pact31.fr

A la Communauté de communes du Volvestre :

34 avenue de Toulouse à Carbonne les 1^{er}, 2^e et 4^e jeudis de chaque mois de 9 h à 12 h.

A la Mairie de Montesquieu-Volvestre, le 3^e jeudi de chaque mois de 9 h à 12 h.



Communauté de communes - Service Habitat
Olivier MAURIN 05.61.90.80.70

Les aides versées par l'ANAH peuvent se cumuler avec l'Éco-chèque de la Région (voir encadré ci-contre) et selon les situations avec d'autres dispositifs tels que le Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD), ou l'Éco Prêt à Taux Zéro (ECO PTZ).

Eco-Chèque Logement Midi-Pyrénées

Une aide de la Région Midi-Pyrénées pour les particuliers qui font des travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

Actuellement entre 13 et 15 % des ménages de Midi-Pyrénées sont en situation de précarité énergétique. Outre une dégradation évidente des conditions de vie, la précarité énergétique accélère la détérioration des logements. Une des solutions est de réaliser les travaux qui vous permettront de réduire votre consommation énergétique et le montant de votre facture. Pour cela il existe l'éco-chèque logement, proposé par la Région Midi-Pyrénées. Il est délivré pour tous types de travaux permettant une économie d'au moins 25 % des consommations d'énergie (chauffage, isolation, remplacement menuiserie, etc).

Quel est le montant ?

1000 € pour les propriétaires bailleurs qui conventionnent avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

1500 € pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources.

L'éco-chèque est cumulable avec d'autres aides (crédit d'impôts, éco-PTZ, Habiter Mieux...).

Comment ça marche ?

L'éco-chèque est particulièrement simple d'utilisation puisqu'il est un réel moyen de paiement à remettre directement au professionnel qui a réalisé les travaux chez vous : pas d'argent à avancer, l'aide arrive en amont !

Il faut donc bien penser à demander l'éco-chèque à la Région, **avant de débiter les travaux.**

Où s'informer ?

Espace Info Energie du Pays Sud Toulousain - Guy Escaich
68, rue de l'Eglise - 31390 Carbonne. Tél. 05 61 97 34 20.

Courriel : infoenergie-sudtoulousain@orange.fr

Permanences : lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

Plus d'info sur : <http://www.payssudtoulousain.fr/plan-climat-energie> - rubrique ESPACE INFO ENERGIE.

Pour consulter les conditions d'attribution de l'éco-chèque et la liste des professionnels affiliés,

rendez-vous sur www.midi-pyrenees.fr/ecocheque
ou appelez le 0 800 33 50 31 (numéro vert).



habitat

ANAH

Agence Nationale
pour l'Amélioration
de l'Habitat.

Cet automne... allons au théâtre

Projet :
www.ville-carbonne.fr

La commission culture et communication prépare la refonte du site internet de la ville de Carbonne.

Le saviez-vous ?

Pourquoi le bulletin municipal de Carbonne s'intitule Info 107 ?

Le chiffre 107 correspond au n° INSEE de la ville de Carbonne.

A noter

Fermeture annuelle de la bibliothèque du 3 au 26 août inclus.

Dans la programmation d'Associations les Arts 2013, retrouvons les Pronomade(s) centre national des arts de la rue en partenariat avec le service culturel pour deux rendez-vous théâtre inhabituels : théâtre de stands et théâtre de comptoir.



« Forum des assos » - Cie Utopium Théâtre de stands

Un forum des associations est-il un moment de théâtre ? Pas tout à fait ! Voici donc un moment de théâtre sous une allure de forum des associations ! Poussons ici alors la curiosité afin de voir à la loupe, ce qui se passe avant, pendant et après un forum associatif. Mettre sur pause, regarder l'envers du décor, approcher d'un peu plus près l'intimité des bénévoles, des dirigeants, des militants, des élus... Que pensent-ils ? Ressentir leurs difficultés, leurs peines, leurs bonheurs, leurs colères, leurs questionnements... A quoi rêvent-ils ? S'éloigner du réel puis revenir au forum où malgré quelques désaccords au sujet des subventions, du manque de locaux, de l'investissement de chacun, des divergences politiques, des dérives marchandes... tout devrait bien se passer !

Dimanche 17 novembre 2013 - 15 h - Centre Socio Culturel du Bois de Castres.

Spectacle tous publics. Gratuit.

Renseignements au service culturel 05 61 87 59 81 ou sur www.ville-carbonne.fr et www.pronomades.org.
14^e saison des arts publics de Pronomade(s) en Haute-Garonne. ●

Retrouvez les informations de la ville de Carbonne sur www.ville-carbonne.fr

« Savoir enfin qui nous buvons » - Sébastien Barrier Théâtre de comptoir

« Savoir enfin qui nous buvons » oscille entre / est fait de / emprunte à la fois à la dégustation commentée, à l'apéro documenté, au récit d'expérience, à l'affirmation et au partage d'un goût, à la prophétie de bistrotier,



Crédit photo : Yohanne Lamoulière/Picturank.

au dévoilement de portraits, au carnet de voyage, à la succession de récits, à la célébration du présent, à l'ode à l'ivresse, à la performance de camelot, à la conférence oenolo-ludique et à la lecture.

Jeudi 12 décembre 2013 - 19 h - Centre Socio Culturel du Bois de Castres. Durée : « vous en aurez pour la soirée ». Tous publics. Tarif plein : 10 €. Réduit : 5 €. Dégustations de vins et grignotages compris. Places limitées. Réservations auprès du service culturel 05 61 87 59 81 ou sur le site de Pronomade(s) www.pronomades.org.

14^e saison des arts publics de Pronomade(s) en Haute-Garonne. ●

Le Jazz revient en 2014

Dans le cadre du festival « Jazz sur son 31 », saison 2014-2015, le Conseil Général envisage de renouveler son partenariat avec la commune. Sa passion pour le jazz, le Conseil Général va aussi nous la transmettre en nous offrant un concert de l'orchestre « Big Band 31 cadet ». **Rendez-vous est pris, samedi 24 mai 2014**, à la salle des fêtes de Carbonne. Dans une ambiance cotton club, un beau moment en perspective, avec cet orchestre en pleine ascension, formé de jeunes musiciens tous issus des écoles de musique du département et dirigé par Philippe Léogé.

Cérémonie de la citoyenneté

La cérémonie de la citoyenneté, prévue au code électoral, s'est déroulée à la salle du conseil municipal en mai dernier en présence du sous-préfet, François Beyries, du conseiller général, Gérard Roujas et des conseillers municipaux. Etaient invités les jeunes carbonnais ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars de l'année précédente et le dernier jour du mois de février de l'année en cours, et figurant sur la liste électorale.



Remise de la carte d'électeur et du livret du citoyen aux jeunes carbonnais par Michel Vignes et Maddy Libret-Lautard.



Discours de François Beyries, sous-préfet de Muret.

Michel Vignes, adjoint au maire leur a remis leur première carte d'électeur, accompagnée du livret citoyen présentant les principaux droits et devoirs du citoyen. Il leur a rappelé les principes fondamentaux de la République et de la démocratie. ●

Objets trouvés

Pensez à contacter le service de la Police Municipale en cas de perte ou de découverte d'objets (clés, lunettes, portables...) ou d'animaux. Contact : 05 61 97 32 82.

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Cette démarche est obligatoire et doit être effectuée dans les trois mois qui suivent son seizième anniversaire.

La seconde étape du parcours citoyen sera la participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le certificat de participation à la JDC est nécessaire pour se présenter aux concours et examens d'État (permis de conduire, baccalauréat) avant l'âge de 25 ans.

Comment effectuer cette démarche ?

A la mairie de votre domicile

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile. ●

Opération tranquillité vacances



Lorsque vous partez en vacances, vous pouvez signaler votre absence dans votre gendarmerie. Il suffit simplement de remplir l'imprimé en précisant la période de votre absence. Cet imprimé est à votre disposition à la gendarmerie (12 bis, route de l'Arize), téléchargeable sur <http://www.liste-objets-voles.fr/otv2013.html> ou disponible dans les locaux de la Police Municipale (place Jules Ferry). Ainsi les patrouilles de la gendarmerie nationale auront une attention toute particulière sur votre logement en votre absence. ●

Suppression des autorisations de sorties de territoire

Selon la circulaire du 20/11/2012, les Autorisations de Sortie du Territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées depuis le 1^{er} janvier 2013. Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays de l'Union Européenne).

Chiffres officiels de l'INSEE concernant le recensement de la population carbonnaise en 2012

La population totale 2012 est de 5305 habitants.

Et aussi...

Carbonne info services

info services

MAIRIE

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
www.ville-carbonne.fr
Courriel : contact@ville-carbonne.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.
site : www.afidel.org
Courriel : contact@afidel.fr

CAF

Permanence à la MSA de Carbonne (44, rue Lucien Cassagne) mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 sans RDV et de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV au 05 61 10 40 40.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Sur RDV les 2^e et les 4^e jeudis de chaque mois.
N° d'appel : 39 60 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi uniquement les après-midis.

ACREF (aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h.

Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adulte
40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 25.
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Centre médico-social (assistantes sociales)

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr
Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.
Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h à 17 h sans RDV.

Conseiller Agricole

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44.

Écoles

École maternelle H. Chanfreau : 05 61 87 99 80.
École élémentaire H. Chanfreau : 05 61 87 85 59.
Collège André Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste

Rue Gambetta. Tél. : 36 31.

FNATH

Permanence 2^e jeudi de chaque mois de 9 h à 12 h, salle Dupau (68, rue de l'Église).

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur rendez-vous. Tél. : 05 61 51 54 31.

M.J.C.-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel : carbonne.mjc@wanadoo.fr

Musée Abbal

Rue du Sculpteur Abbal.
Tél. : 05 61 87 82 67. www.museeabbal.free.fr

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 10 40 40.
Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-16 h 30.

Office de tourisme

32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel : accueil@tourismecarbonne.com
Mardi, mercredi et vendredi : 9 h -12 h 30/ 14 h -18 h.
Jeudi : 9 h -12 h 30.
Samedi : 9 h -12 h 30/ 14 h -17 h. Fermé le lundi et le jeudi après-midi.

OPH 31 (ex OPDHLM)

Permanence sans rendez-vous : mardi 13 h 30-17 h 30 et mercredi 9 h-12 h 30. Tél. 05 61 98 70 94.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16.
www.paysdutsoutousain.fr

Permanence juridique

Permanence à la mairie sur RDV le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois. Tél. : 05 61 87 80 03.

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

TREMPIN (travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur rendez-vous.
Tél. : 05 61 98 76 70.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

URGENCES

ERDF 0810 131 133
Astreinte technique : 06 23 71 47 57
Service de l'assainissement : 05 62 00 72 80
SAMU 15
Pompiers 18
Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17
Médecins de garde : 05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30.
(halle aux jardiniers).